

Les risques de la décentralisation

■ Les budgets attribués par le ministre de la Culture aux bibliothèques, centres culturels etc., seront désormais versés directement aux communes qui décideront de leur affectation. Et la tentation de faire des économies sur ces activités est réelle.

Vu de Flandre

D'ici quelques années, ma commune aura-t-elle toujours une bibliothèque, une maison de jeunes ou un terrain de jeu pour les enfants? C'est la question que se posent pas mal de Flamands après la décision du gouvernement flamand de transférer aux communes toute une série de subventions. Une pétition critiquant *"une politique flamande basée uniquement sur des considérations financières et économiques"* a été signée en quelques semaines par plus de 10 000 personnes et une délégation des contestataires aura bientôt l'occasion d'expliquer ses inquiétudes au Parlement flamand.

A partir du 1^{er} janvier 2016, le nouveau décret flamand en matière de politique culturelle locale, modifié de manière significative, entrera en vigueur. Les moyens financiers attribués jusqu'ici par le ministre de la Culture aux bibliothèques, aux centres culturels et à nombre d'autres initiatives communales dans le domaine de l'intégration et des activités pour la jeunesse, seront versés directement au Fonds communal. Les autorités locales pourront ainsi décider librement de l'affectation de ces budgets.

A première vue, la philosophie du gouvernement flamand procède d'une certaine logique: la volonté d'abandonner le josphisme d'un gouvernement tout-puissant étouffant les politiques locales. *"Nous voulons rapprocher la politique des citoyens"*, déclare Geert Bourgeois pour justifier cette vaste opération de décentralisation. Le ministre-Président flamand a toutefois oublié de préciser que le total des subventions transférées sera inférieur de 10 millions d'euros à la somme des budgets actuels. Habile manœuvre pour camoufler une réduction des subsides!

Un point alarme beaucoup de Flamands: à partir de l'an prochain, les communes auront la liberté d'affecter ces moyens financiers à toute autre chose, par exemple à l'entretien des voiries. Pratiquement toutes les communes connaissent des problèmes financiers et sont confrontées à des déficits grandissants. La tentation de faire des économies sur les activités culturelles et sociales sera donc réelle.

Le ministre flamand de la Culture Sven Gatz, a d'ailleurs admis que certaines communes pourraient réorienter leurs moyens financiers aux dépens des activités culturelles et de la politique en faveur de la jeunesse. A cette crainte, le gouvernement flamand répond que les communes pourraient faire de substantielles économies en coopérant de façon plus intensive et résorber ainsi leur déficit chronique.

Dans les centres culturels flamands, on appréhende que les autorités locales ne veuillent s'ingérer dans leur programmation en exerçant une pression financière. *"Au lieu d'avoir un ministre de la Culture, on risque d'en avoir 308"*, a déclaré le directeur d'un centre. Le ministre de la Culture a essayé de calmer les esprits, en disant que les autorités communales ne vont pas risquer de se faire sanctionner aux prochaines élections communales et qu'il ne faut donc pas craindre la fermeture d'un grand nombre de bibliothèques. En même temps, il a constaté *"qu'on ne peut pas financer une bibliothèque dans chaque quartier. Si, dans certaines bibliothèques, le nombre des visiteurs est tombé en dessous du seuil critique, il serait plutôt logique d'en tirer les conclusions"*.

Force est de constater que certaines initiatives communales dans le secteur de la culture ou de l'enseignement n'attirent pas les défavorisés, mais profitent surtout aux pensionnés qui n'en ont pas vraiment besoin. Pour eux, la décentralisation des compétences voulue par le gouvernement flamand aura certainement des conséquences. On doit craindre avant tout que le fossé entre les communes riches et les communes pauvres ne s'agrandisse encore.

Sur ce point, le gouvernement flamand reste muet.

JAN DE TROYER
Chroniqueur.